

Date rédaction	05/2018	Lieu	Port St VAAST	Version	V1
Rédacteur	CD 50 SMEPA	Date réunion	25/04/2018		
Prénom et nom		Organisme		Pr	Ex
Membres du conseil portuaire					
M. Jean Morin	Président			x	
Représentants du concessionnaire					
M. Jean Lepetit	Titulaire			x	
M. Jacques Coquelin	Titulaire				x
Mme Frédérique Boury	Suppléante			x	
M. Serge Laidet	Suppléant				x
Représentants du conseil municipal de Saint-Vaast-la-Hougue					
M. Gilles Auger	Titulaire			x	
Mme Fabienne Barbey	Suppléante				x
Représentants personnel du concessionnaire					
M. Olivier Lemaigen	Titulaire			x	
M. Florent Duloir	Suppléant			x	
Représentants personnel gestion des ports					
M. Thierry Leteissier	Titulaire			x	
M. Yves Ruaux	Suppléant				x
Représentant de l'activité pêche					
M. Mickaël Hubert	Titulaire				x
M. Romain Laneele	Titulaire				x
M. Francis Laneele	Titulaire			x	
M. Didier Doucet	Suppléant				x
M. Sébastien Ruel	Suppléant				x
1 Poste vacant pour la pêche					
Représentants de l'activité plaisance					
M. Georges Courtay	Titulaire			x	
M. Lucien Poirot	Titulaire			x	
M. Philippe Lemoult	Titulaire			x	
M. Jean Riby	Titulaire			x	
M. Guillaume Villeneuve	Titulaire				x
M. François Taille	Suppléant				x
M. Arnaud Renard Dewynter	Suppléant				x
M. Jean-Yves Menguy	Suppléant				x
M. Claude Santerre	Suppléant				x
M. Rémy Noël	Suppléant			x	
Représentants de l'activité commerce					
M. Pascal Amiard	Titulaire			x	
M. Yves Picot	Suppléant				x
Autres participants					
M. Philippe Charpentier	Direction de la mer, des ports et des transports			x	

Le conseil portuaire des ports de Saint-Vaast-la-Hougue et de Tatihou s'est réuni le 25 avril 2018 au bureau du port de Saint-Vaast-la-Hougue sous la présidence de **M. Morin**, représentant le président du conseil départemental.

M. Morin souhaite la bienvenue aux membres du conseil portuaire puis ouvre la séance et invite **M. Charpentier** à procéder à l'appel des membres. Constatant que le quorum est atteint, **M. Morin** revient sur des articles de presse qui ont heurté le Département ainsi que les agents du département et exige des excuses. Les allégations sur des virements de fonds, alors que les comptes sont contrôlés par un expert-comptable sont infondés et calomnieux. Dans l'hypothèse où l'association ne s'excuserait pas, **M. Morin** informe qu'il ne répondra plus aux demandes de cette

association. M. Morin précise qu'il s'est senti trahi par l'attitude des deux représentants à l'issue du précédent conseil portuaire et des articles de presse publiés par la suite.

Annotation n°1 M. Poirot indique avoir donné son ressenti sur l'exécution des comptes 2016.

M. Courtay souhaite faire des remarques.

Annotation n°2 M. Morin refuse les commentaires, et informe que le compte rendu sera envoyé dans des délais plus courts.

M. Courtay indique qu'il est écrit que le département finance à 20 % sur les ports structurants et à 80 % sur les ports patrimoniaux.

M. Morin confirme que c'est ce qui est prévu.

M. Courtay demande comment apparaît ce financement de 20 % dans la comptabilité.

M. Morin explique qu'en ce qui concerne Portbail, le département a participé à hauteur de 400 000 €, car il n'y avait pas eu de provision de prévue.

M. Courtay demande où sont dans les comptes la part de 20 % des pontons du département.

Annotation n°3 M. Lemaignan précise que les renouvellements de matériels sont financés intégralement par la S.P.L, pour un nouvel équipement le Département supporterait à hauteur de 20 %.

M. Courtay rappelle que lors du dernier conseil portuaire, il avait été évoqué la possibilité d'être associé à la rédaction du compte rendu, un courrier sera adressé afin de demander que la rédaction leur soit soumise.

M. Morin répond qu'il lui semble difficile de les associer, au vu des articles parus dans la presse et indique que ces représentants ne respectent pas les engagements qu'ils ont pris précédemment.

M. Morin demande à M. Leteissier d'aborder le premier point à l'ordre du jour de la réunion et l'invite à les présenter.

I - Approbation du compte-rendu du conseil portuaire du 23 novembre 2017

M. Morin demande s'il y a des commentaires sur ce compte-rendu.

M. Poirot souhaite que soient corrigés et ajoutés les points suivants :

Projet de concession de service public

Suite intervention M. Charpentier (page 5, ligne 6)

• M. Courtay et M. Poirot ont demandé à ce qu'ils soient associés à l'élaboration de l'annexe spécifique à St Vaast, en termes de garanties de service et d'usages, en termes de relation avec les représentants des usagers.

• Accord de principe donné par M. Morin

Intervention M. Poirot (page 5, ligne 26) qui devient :

• M. Poirot fait part de son ressenti global sur ce projet qu'il trouve mal défini et incomplet puisqu'il manque les annexes :

• annexe 2, inventaire des biens

• annexe 3, état récapitulatif des travaux d'entretiens, de maintenance et de gros entretien.

Remarques

Lors de l'approbation du compte rendu du Conseil Portuaire de 1^{er} Juin, il avait été acté que nous recevrons le compte rendu du CP du 23 Novembre avant sa diffusion pour corrections éventuelles. Nous l'avons reçu lors de sa diffusion officielle du 15 Mars.

En page 5 il apparaît un tableau sur les parts de financement pour les travaux d'investissement. Nous souhaitons avoir un complément d'information quant à sa mise en application.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité en prenant compte des corrections.

II – Rapport d'activité du port 2017 :

M. Leteissier présente le rapport d'activité 2017.

M. Morin demande s'il y a des questions.

Aucune observation n'étant formulée, M. Leteissier présente le point suivant.

III – Modification de tarifs :

ARTICLE 9 : UTILISATION DES CALES

L'utilisation des cales pour la mise à l'eau des navires est comprise dans les forfaits passage, mensuel, annuel et dériveur. Pour les autres usagers la mise à l'eau et l'enlèvement des navires est tarifé forfaitairement comme suit :

- 8 € TTC par jour
- 30 € TTC par semaine
- 60 € TTC par mois
- 180 € TTC par an

Une pénalité forfaitaire de 30 € TTC sera appliquée à tout contrevenant.

Les cales concernées sont les 2 cales d'embarquement du bateau de Tatihou (marée haute et marée basse) ainsi que celle du chantier naval Bernard.

Le forfait journalier est supprimé.

Modification de la pénalité forfaitaire de 30 € TTC à 50 TTC.

M. Morin demande l'avis du conseil portuaire sur les modifications de tarifs.

Elles sont adoptées à l'unanimité avec 13 votes pour sur 13 votants.

IV – Compte de résultat 2017 de Saint Vaast la Hougue :

M. Leteissier présente le compte de résultat 2017 pour la SPL.

M. Courtay demande s'il y a des planches plus détaillées.

Amortissement n°4 M. Poirot indique qu'un certains nombres de questions ont été soumises à M. Lemaigen qui y a déjà répondu.

Les précisions suivantes sont apportées :

Des catways ont été vendus à Quinéville pour un montant de 4 600 €, il y a eu environ 6 000 € de vente de matériel non utilisé par Saint-Vaast-la-Hougue, le poste de 5 232 € correspond aux recettes passages et aux redevances des ordures ménagères de Tatihou, ces recettes sont liées à la refacturation des services de la S.P.L au département.

M. Courtay demande des précisions sur la durée d'amortissement des pontons.

M. Lemaigen répond que l'amortissement est sur 20 ans. En ce qui concerne le dragage, tout laisse à penser actuellement que le montant sera plus proche de 600 000 € que de 400 000 €, comme cela avait été le cas lors de la dernière campagne, aussi c'est la raison pour laquelle 100 000 € supplémentaires ont été prévus en provision comptable.

M. Poirot remercie pour ces détails.

M. Morin demande l'avis du conseil portuaire sur le budget exécuté.

Il est adopté à l'unanimité soit 13 votes pour sur 13 votants.

V – Budget prévisionnel 2018 de Saint Vaast La Hougue :

M. Leteissier présente le budget prévisionnel 2018.

M. Poirot fait remarquer que ce budget a été présenté lors du dernier conseil portuaire.

M. Leteissier indique que l'on s'interroge sur la période de présentation. Il est acté de le présenter désormais lors du conseil portuaire du 2^{ème} semestre.

M. Morin demande l'avis du conseil portuaire sur le budget prévisionnel.

Il est adopté à l'unanimité avec 13 votes pour sur 13 votants.

VI - Point sur les travaux :

M. Lemaignan présente les travaux dans le périmètre de la SPL :

Réalisés en 2017 :

Peinture de pieux du port tranche 1	66 995 € H.T
Changement des pontons tranche ferme 1	333 336 € H.T

Prévus en 2018 :

Changement des pontons tranche conditionnelle 1	347 278 € H.T
Changement des pontons tranche conditionnelle 2	379 195 € H.T
Peinture de pieux tranche 2	71 145 € H.T
Dragage du port	600 000 € H.T

M. Lemaignan demande s'il y a des remarques sur les pontons.

Il est acté que l'entretien est plus facile.

M. Lemoult propose d'utiliser de la javel afin d'éviter le verdissement.

M. Courtay informe que l'école de voile a effectué des travaux lors du week-end du 20/21 avril 2018, et qu'il y a eu des déversements de peinture dans le port.

M. Lemaignan précise qu'un marché concernant les travaux de dragage va être passé en juin, et qu'en fonction de la drague il pourra y avoir un déplacement des navires. Les sédiments seront déplacés vers des terrains agricoles. Si les réponses sont positives, les travaux pourraient commencer en octobre ou décembre 2018 et se poursuivre en début d'année 2019. Le dispositif sera similaire à celui mis en place lors de la dernière campagne.

M. Charpentier explique que les sédiments du port n'étant pas pollués, ils pourront être mis sur des terrains agricoles, il informe qu'il y aura un suivi environnemental sur deux ans.

Annotation n° 5 M. Auger fait part de l'inquiétude sur la hauteur de vase à l'entrée de l'écluse, et qu'il faudra envisager à court ou moyen terme de retirer cette vase.

M. Amiard demande ce qu'il en est du navire « Cartouche ».

M. Leteissier répond qu'il faut attendre janvier 2019, pour connaître la réponse.

M. Auger indique qu'il n'y a plus de centre de débarque à Barfleur, et que Saint-Vaast-la-Hougue doit se doter d'un outil pour le carénage des navires, car à terme cela pourrait être la disparition de la pêche dans ce port.

M. Riby indique que le centre de débarque de Barfleur a fait une erreur en n'installant pas de machine à glace.

M. Morin répond que le montant de la cale telle qu'envisagée est beaucoup trop élevée, au vu des retours. Il précise que les projets demandent des études, qu'il faut anticiper et y réfléchir à moyen terme.

M. Auger souhaite qu'une réflexion soit engagée afin de chiffrer réellement le projet en prenant en compte tous les paramètres

M. Lepetit informe qu'il va engager un travail en ce sens et recenser les aides possibles.

M. Courtay demande qu'elle échéance est envisagée.

M. Morin précise qu'aucune échéance n'est fixée.

M. Lemaignan indique qu'une première réunion s'est tenue en 2017, et qu'une étude va être lancée.

M. Riby précise que plusieurs navires vont à Port en Bessin pour caréner.

M. Auger souligne qu'il y a une réelle demande, cela fait partie de l'économie locale.

M. Lemaignan explique que les cales d'accès vont être équipées de caméras de surveillance. Il va être demandé à tous les usagers de communiquer leurs plaques minéralogiques ainsi que leur numéro d'immatriculation de navire. Les usagers pourront s'inscrire leur

abonnement sur internet ou au bureau du port. Il est envisagé de revoir le stationnement avant la saison afin de permettre le stationnement avec attelage. Une webcam sera installée sur l'angle du bureau du port afin de retransmettre des images de Tatihou ce qui contribuera à l'attractivité touristique.

VII - Point 2017 sur l'actualisation, la réception et le traitement des déchets

M. Leteissier présente le plan de réception et traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires du port de Saint-Vaast-la-Hougue qui a été actualisé par arrêté n° 2016-322 du président du conseil départemental de la Manche en date du 30 septembre 2016.

L'année 2017 n'a occasionné aucune procédure de signalement des insuffisances des installations de réception.

Types	Catégories	2016		2017			
Déchets d'exploitation		Quantités et montants		Quantités et montants			
Déchets ménagers et assimilés	Déchets de cuisine	101 t	14 067 € (intégrés à la taxe foncière)	99 t	14 180 € (intégrés à la taxe foncière)		
	Déchets de tissus animaux (pêche)						
Verres	Verres ordinaires	8 t		7,2 t			
Fûts et emballages	Cartons d'emballage	3,1 t		3 t			
	Emballages plastiques						
	Cagettes en polystyrène						
	Papiers d'emballage						
Métaux (hors fûts et contenants)	Dragues	15,74 t		924,90 € (recette)		17,12 t	1146,20 € (recette)
	Chaînes						
	Câbles						
Plastiques (hors emballage)	Films en plastique	13,7 t	Gratuit (payant depuis fin 2016)	4,95 t	0 € TTC		
	Filets de pêche						
	Bacs "halle à marée"						
Pneus	Pneus usagés	0 t	0 € TTC	0 t	0 € TTC		
Palettes et cagettes en bois	Palettes en bois	0 m ³	gratuit	0 m ³	gratuit		
Déchets souillés par des substances dangereuses	Ustensiles souillés par un produit dangereux	487 kg	1776,57 €TTC	367 kg	1284,75 € TTC		
	Chiffons en tissu souillés par des produits dangereux						
	Filtres à huile vides						
	Filtres gasoil essence						
	Pinceaux						
Emballages et déchets d'emballages de substances dangereuses	Bois de coque de navire	724 kg	507 kg				
	Bidon d'huiles vides						
	Contenants de peinture						
	Contenants de produits nettoyants						
	Contenants de produits dégraissants						
Piles et accumulateurs	Contenants de produits lubrification	0 kg	gratuit	0 kg	gratuit		
	Piles usagées						
	Batteries	0 kg	gratuit	0 kg	gratuit		

Huiles et combustibles liquides usagés	Huile de vidange	7 700 L	200,40 € TTC	12 100 L	1402,80€ TTC
	Déchets hydrocarbures (curage cuve gasoil/essence)	1,48 t	3763,77 € TTC	0 t	0€ TTC

VIII - Questions diverses

Annexation n° 6

M. Morin demande s'il y a des questions.

M. Riby demande s'il est possible de mettre 2 anneaux au niveau du mât de levage, et signale qu'il est à nouveau en panne.

M. Duloir répond que les pièces sont en commande, mais qu'il y a un délai de deux mois pour la livraison. Il précise que l'équipement est de 2002, des travaux ont été entrepris le moteur a été changé il y a un an et demi.

Annexation n° 7

M. Laneele signale que les poubelles des restaurants débordent régulièrement, et que les anodes ne fonctionnent pas.

M. Duloir répond qu'elles fonctionnent mais qu'il y a une usure.

M. Auger signale un problème sur des barreaux d'échelle.

M. Duloir informe que cela va être étudié.

M. Poirot demande ce qu'il en est de la réfection du quai Vauban qui a été évoqué lors du dernier conseil municipal.

M. Morin souligne le besoin urgent de refaire le revêtement, mais informe qu'il y aura une étude globale sur l'ensemble du site.

M. Lepetit confirme qu'il y a un travail de fond en lien avec le conseil départemental afin de réfléchir à un projet global.

M. Courtay informe du décès survenu sur le port de Cherbourg suite à une rupture de sangle et précise que M. Traisnel doit faire attention à l'état des sangles.

M. Auger répond que cela relève de la compétence d'une entreprise privée.

M. Riby informe d'un problème sur la porte d'accès à la zone technique près de l'école de voile.

M. Duloir rappelle qu'il avait été décidé de la laisser comme cela, si on l'équipe d'une gâche électrique le coût sera de 150 € tous les trois mois.

POINTS SUR LE PORT DE TATIHO

M. Leteissier présente :

Travaux réalisés par l'équipe d'entretien de l'agence portuaire :

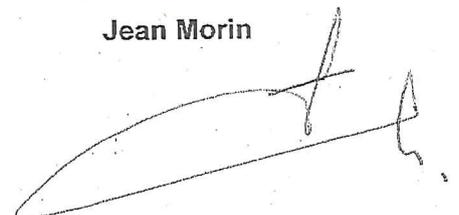
- nettoyage mensuel de la cale de mise à l'eau ;
- reprise d'une défense d'accostage.

Aucune autre question n'étant formulée, **M. Morin** remercie les participants et lève la séance.

Saint-Lô, le 19 JUIL. 2018

Le président du conseil portuaire,

Jean Morin



Annotation 1 page 2/6

M. Poirot indique avoir donné son ressenti sur l'exécution des comptes 2016 et précise que le compte rendu de l'assemblée générale de la SPL, en date du 1^{er} Juin 2017, fait bien apparaître un équilibre financier de la SPL rendu possible grâce à l'excédent du port de St Vaast

Annotation 2 page 2/6

M. Morin refuse les commentaires et informe, que compte tenu de ce qui s'est passé, le compte rendu ne sera pas envoyé dans des délais plus courts

Annotation 3 page 2/6

M. Lemaigen précise que les renouvellements de matériels sont financés intégralement par la SPL. Pour tout nouvel équipement le Département y participera à la hauteur de 20%

Annotation 4 page 3/6

M. Poirot indique avoir demandé un complément d'information sur quelques lignes comptables

Les précisions suivantes ont été apportées par M. Lemaigen

- Recettes diverses : des catways ont été vendus à Quinéville pour un montant de 4 600 €. Il y a eu environ 6 000 € de vente de matériel non utilisé par Saint Vaast la Hougue
- Recettes frais de facture : ce poste de 5 232 € correspond aux recettes passages et aux redevances des ordures ménagères de Tatihou. Ces recettes sont liées à la refacturation des services de la Spl au Département
- Dépenses entretien mobilier et matériel : entretien des vérins des portes, entretien de la potence et fournitures diverses
- Dépenses cotisations Svt : frais d'adhésion, Pavillon Bleu, Sacem, Association des ports de Plaisance, Passeport Escale, Shom
- Dépenses équipement SVT : vente de l'ancien zodiac, la nouvelle unité étant livrée début Avril
- Dépenses honoraires, clé de répartition : pour les charges communes à tous les ports, la répartition s'effectue en fonction du nombre d'anneaux
- Dépenses dotation provisions exploitation : En ce qui concerne le dragage tout laisse à penser actuellement que le montant sera plus proche de 600 000 € que de 400 000 € comme cela avait été le cas lors de la dernière campagne. Aussi c'est la raison pour laquelle 100 000 € supplémentaires ont été prévus en provision comptable

M. Courtay demande des précisions sur la durée d'amortissement des pontons

M. Lemaigen répond que l'amortissement est sur 20 ans

Annotation 5 page 4/6

Intervention M. Auger

- indique qu'il n'y a plus de centre de débarque qui a fait l'erreur de ne pas installer de machine à glace
- souhaite que Saint Vaast la Hougue se dote d'un outil pour le carénage des navires de plus fort tonnage, car la taille moyenne des bateaux augmente et à terme cela pourrait être la disparition de la pêche dans ce port
- indique que plusieurs navires vont déjà à Port en Bessin pour caréner

- souligne qu'il y a une réelle demande, cela fait partie de l'économie locale
- fait part de son inquiétude sur la hauteur de vase dans l'avant-port -en aval de l'écluse et qu'il faudra envisager à court ou à moyen terme de retirer cette vase

M. Charpentier précisant que les vases de l'avant port sont polluées et forment un déchet ultime

M. Morin répond que le montant pour rénover la cale telle qu'envisagée est beaucoup trop élevée, au vu des retours. Il précise que les projets demandent des études, qu'il faut anticiper et y réfléchir à moyen terme

M. Auger souhaite qu'une réflexion soit engagée afin de chiffrer réellement le projet en prenant en compte tous les paramètres

M. Lepetit informe qu'il va engager un travail en ce sens et recenser les aides possibles

M. Courtay demande quelle échéance est envisagée ?

M. Morin précise qu'aucune échéance n'est envisagée

M. Lemaigen indique qu'une première réunion s'est tenue en 2017 et qu'une étude va être lancée

Annotation 6 page 6/6

M. Morin demande s'il y a des questions

M. Amiard demande ce qu'il en est du navire « Cartouche »

M. Letessier répond qu'il faut attendre le jugement de Janvier 2019 pour connaître la réponse

Annotation 7 page 6/6

M. Laneele signale :

- que les poubelles des restaurants débordent régulièrement
- que les anodes des portes du port ne fonctionnent pas

Conseil portuaire du 25 avril 2018 Précisions de Monsieur Lemaigen

Page 6/6

Monsieur Lemaigen apporte une précision à la réponse de Monsieur Duloir concernant le fonctionnement des anodes : Celles-ci fonctionnent correctement compte-tenu de l'usure de ces dites anodes.